

Service public de l'autonomie

Une fois encore, l'annonce des propositions du gouvernement concernant la perte d'autonomie a été reportée. Initialement prévue au début du mois de juillet, il faudra finalement attendre le mois de septembre.

« Après un quinquennat déjà perdu pour le grand âge, passé à reporter de six mois en six mois la création d'un cinquième risque promise par le candidat Sarkozy en 2007, après le « Grand chantier » de la dépendance, lancé en février dernier, après les quatre rapports remis en juin à la ministre Roselyne Bachelot, l'attente était pourtant énorme. Comme à son habitude, le gouvernement a beaucoup parlé mais peu fait », déplore le député Jean-Jacques Urvoas.

Le Parti Socialiste, lui, n'attend pas. Car c'est maintenant qu'il faut mettre en place un projet de prise en charge de la perte d'autonomie. « L'attentisme fait le jeu du secteur privé », expliquait à Quimper, Charlotte Brun, secrétaire nationale du PS aux personnes âgées, handicap et dépendance, le 7 juin.

Le 12 juillet, le Bureau national du PS a présenté ses propositions. L'enjeu n'est pas seulement de vivre plus vieux, c'est aussi de vivre mieux. Les socialistes s'engagent, dès 2012 à améliorer concrètement la compensation des incapacités tout au long de la vie et anticiper l'arrivée au grand âge des générations du Baby boom. « Pour cela, nous nous

engageons à consacrer cinq milliards d'euros à l'horizon 2017-2020 pour construire un service public universel et personnalisé de l'autonomie, répondant aux besoins de tous et adapté à la situation de chacun », peut-on lire dans le communiqué publié à l'issue de cette réunion. Ce dispositif plus lisible et égalitaire, articulé autour de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, dans le cadre de la Sécurité sociale, sera fondé sur une fiscalité progressive. Le financement paritaire de l'APA, entre l'État et les conseils généraux, sera assuré.



Charlotte Brun : « Comment vivre mieux ? »

Il ne s'agit pas seulement pour le Parti Socialiste de poser une équation financière, mais d'assurer l'inclusion de tous les citoyens, quel que soit leur âge, dans la cité en repensant les politiques de logement, d'aménagement du territoire, de transport, de santé et les services publics à l'aune de ce nouvel enjeu qu'est l'avancée en âge.

Une loi pluriannuelle sur l'avancée en âge sera proposée au Parlement au 1^{er} semestre 2012. 🇫🇷

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 25/08/2011



Dossier de la semaine

PCP : inacceptable !



Vie de la Fédération

Au PS pour transformer la société (2)



Interview

L'alternance est possible

Avec Jean-Pierre Bel



Retrait

74 soldats français ont perdu la vie en Afghanistan. Un changement de stratégie s'avère désormais indispensable. Depuis plusieurs semaines le Parti Socialiste demande l'organisation rapide d'un débat au Parlement sur les objectifs, la nature et la poursuite de l'intervention française en Afghanistan. Car, il s'agissait à l'origine d'aider les Afghans à mettre en place leurs propres forces de sécurité.

La France appartient à une coalition mais elle ne doit pas calquer sa politique sur celles de ses partenaires. Ce n'est pas parce que Barack Obama a annoncé le retrait des troupes américaines pour 2014 que les Français doivent rester jusqu'à cette date en Afghanistan. C'est au Parlement que doivent être déterminés les objectifs de cette intervention, pas au Pentagone.

Un danger pour le Finistère



« Avec 1 200 km de côtes, plus du quart de la pêche fraîche française, quatre des six premiers ports de pêches nationaux et un important pôle de recherche halieutique, le Finistère est le premier département de pêche en France. En 2010, la filière finistérienne de la pêche représente 676 navires, 2 427 pêcheurs et 52 800 tonnes de poissons débarquées », rappelle Michaël Quernez, vice-président du Conseil général chargé de l'économie. Une criée française sur cinq est finistérienne et le département représente 26% de la pêche française en valeur. Cela représente 157 millions d'euros.

Le Guilvinec, Saint-Guénolé-Penmarc'h, Concarneau et Roscoff sont les principaux ports du Finistère.

Après une année 2009 difficile, l'année 2010 laissait entrevoir une amélioration. En valeur, les criées finistériennes enregistraient une progression de 5%, alors que le prix moyen progressait de 3%.

Toutes les formes de pêche sont présentes dans le Finistère : la pêche industrielle, dans laquelle le patron n'est pas embarqué, la pêche au large, dont les navires effectuent des marées de plus de 96 heures, la pêche hauturière artisanale, dans laquelle le patron est embarqué, la pêche côtière, qui effectue des marées de moins de 96 heures, la pêche à pied, la récolte d'algues...

Le Conseil général soutient fortement la filière. Ainsi, depuis 2004, le département a investi plus de 31 millions dans les ports de Cornouaille.

« Le territoire côtier s'est structuré autour de cette activité et aujourd'hui encore plusieurs bassins d'emploi du Sud Finistère dépendent majoritairement de la pêche. L'histoire du département et sa culture en sont imprégnées », rappelaient les élus du Finistère dans leur contribution en 2009.

« Dans ce contexte, le projet de réforme de la politique commune de la pêche proposé par la Commission européenne, le 13 juillet dernier, était très attendu par les élus du Conseil général au vu des enjeux territoriaux, économiques et sociaux particulièrement importants que revêt la filière pêche dans notre département », souligne Michaël Quernez.

PCP : inacceptable !

« **Inacceptables** ». A l'annonce des propositions de la Commission européenne pour la réforme de la politique commune des pêches (PCP), la réponse des socialistes bretons a été immédiate et unanime.



Michaël Quernez

« Dans sa forme actuelle, le projet de la Commission ne tient pas compte des préconisations et mesures avancées par le Conseil général, dans sa contribution en vue de la réforme de la politique commune de la pêche adoptée à l'unanimité, le 10 décembre 2009. Dans sa contribution, le Conseil général avait, à juste titre, réaffirmé l'importance d'une régulation publique des quotas de pêche sans laisser le marché se charger seul de celle-ci au travers de quotas individuels transférables entre entreprises de pêche », peut-on lire dans le communiqué publié par le Conseil général du Finistère.

« La Région Bretagne conteste les orientations et les mesures préconisées par le projet de future politique de la pêche. Ce « **Paquet PCP** », qui déterminera les activités de la pêche pour les dix années à venir n'est pas acceptable », a confirmé Jean-Yves Le Drian. « Pour la première fois, la Commission européenne ne considère plus la pêche comme un enjeu économique et social et s'apprête à assumer des pertes d'emplois et des baisses d'activités conséquentes ». Maria Damanaki, Commissaire aux Affaires maritimes, a renoncé à ouvrir le chantier de la pêche durable, se limitant à la gestion des ressources.

Sur quoi portent les oppositions des élus bretons ? Principalement sur les quotas individuels transférables (QIT) que la

Commission a rebaptisé pour l'occasion « **concessions de pêche transférables** ». Ce système, rejeté unanimement par les pêcheurs bretons vise à privatiser la ressource halieutique et surtout à favoriser la concentration et à éliminer la pêche artisanale. Avec un tel système, l'installation de jeunes pêcheurs deviendrait impossible et seuls des groupes industriels pourraient racheter les droits de pêcher.

« **L'instauration des quotas individuels transférables, contre lesquels je m'élève depuis plusieurs années déjà à la tribune de l'Assemblée Nationale, ne serait en fait qu'une introduction du libéralisme le plus débridé et le plus spéculatif dans le monde de la pêche** », rappelle le député Gilbert Le Bris. « **La patrimonialisation de la ressource irait obligatoirement vers une concentration capitaliste et la France a toutes les raisons de s'opposer à cette introduction des lois aveugles du marché dans le domaine des droits de pêche** ».



Jean-Yves Le Drian

Pour Michaël Quernez, s'ouvre maintenant une bataille pour contrer ses propositions et obliger la commission à tenir compte des répercussions qu'elles pourraient avoir sur un territoire comme le Finistère. « **Le Conseil général du Finistère entend se mobiliser activement auprès des députés européens, des instances européennes et nationales, pour préserver cet atout qui fait la richesse de son territoire** ». Avec la Région Bretagne, le Finistère défendra ses propositions alternatives, en particulier le 12 octobre, à Bruxelles à l'occasion d'un colloque consacré à l'avenir de la pêche. 🇫🇷

Au PS pour transformer la société (2)

Comment les adhérents socialistes perçoivent-ils leur militantisme au sein du PS ? Selon l'enquête réalisée par le CEVIPOF, 53 % d'entre eux se considèrent comme des « militants actifs ». Cette proportion reste stable depuis 1985, date de la première enquête de ce genre. 26 % se considèrent comme des « militants épisodiques » et 20 % comme de « simples adhérents ».



Des militants actifs au Parti Socialiste

Environ 25 % des adhérents consacrent au moins cinq heures par mois à leurs activités militantes.

La participation aux réunions de section a tendance à baisser. Ils ne sont en effet que 66 % à y assister régulièrement contre 71 % en 1998 et 72 % en 1985.

Pourquoi ont-ils rejoint le Parti Socialiste ? Comme en 1998, « participer à la

transformation de la société » apparaît comme la première motivation à 93 % devant « changer les pratiques politiques » (75 %), « exercer des responsabilités électives » (23 %), « suivre une tradition » (13 %) ou « exercer des responsabilités dans le parti » (19 %).

Les adhérents du PS sont souvent impliqués dans la vie associative ou

syndicale. Ainsi, 87 % d'entre eux appartiennent à une association et 38 % sont syndiqués. Cette proportion est en nette replis par rapport aux résultats enregistrés lors des précédentes enquêtes, puisque en 1985, 71 % des socialistes étaient syndiqués et qu'en 1998, ils étaient encore 64 % à l'être. Ce phénomène s'explique à la fois par la désyndicalisation qui touche

la société française mais aussi par l'augmentation du nombre de salariés du privé au sein du PS.

Parmi les syndicats, on assiste aussi à une évolution notable. Si 34 % des adhérents du PS sont toujours syndiqués à la CFDT, le nombre de syndiqués à la CGT a tendance à progresser passant de 14 % en 1985 à 20 % en 2011. 🇫🇷

Interview

Sénat : l'alternance est possible

Avec Jean-Pierre Bel

Une victoire de la gauche en septembre, au Sénat, est possible selon Jean-Pierre Bel, président du groupe socialiste.



Cap Finistère : Dans quel état d'esprit les sénateurs et candidats socialistes abordent-ils le renouvellement de septembre ?

Jean-Pierre Bel : Avec sérénité et combativité. Ces élections seront importantes à un triple titre. C'est d'abord la première fois que le Sénat se renouvelle par moitié. Ensuite, l'alternance est, pour la première fois depuis 1958, possible et crédible. Enfin, une victoire le 25 septembre peut créer une dynamique susceptible d'aider notre candidat ou candidate à l'élection présidentielle et casser celle de Sarkozy.

Cap Finistère : L'UMP ne ménage pas ses efforts pour conserver la majorité au Sénat.

Jean-Pierre Bel : Le mode de scrutin sénatorial, conçu pour amortir les poussées de la gauche, jouera à plein. Cependant, malgré tous ses efforts, l'UMP est confrontée à de sérieux effets centrifuges et de nombreuses dissidences. La réforme territoriale a été ratée, la recentralisation est mal vécue y compris à droite, les élus locaux sont légitimement ulcérés d'avoir été stigmatisés. Il existe une vraie crise de confiance envers l'État que la droite ne peut endiguer.

Cap Finistère : Que signifierait une majorité de gauche au Sénat, en particulier pour les élus ruraux ?

Jean-Pierre Bel : Une alternance au Sénat, c'est l'assurance d'un nouveau climat de dialogue entre l'État et les territoires, puisque la majorité sénatoriale sera au diapason de la majorité politique des territoires. Ce dialogue devra s'incarner dans la préparation d'une relance de la décentralisation, plus solidaire, dans l'arrêt de la RGPP qui détruit les services publics locaux, et d'un effort particulier en direction des élus ruraux confrontés à

des procédures de plus en plus complexes tandis que leurs moyens s'amenuisent. Le Sénat de l'alternance devra freiner la recentralisation normative, qui ne coûte rien à l'État mais pèse tant sur les élus ruraux, voter des lois de simplification des normes imposées aux collectivités locales, renforcer l'ingénierie publique pour éclairer les élus locaux.

Cap Finistère : Et comment évoluera la haute assemblée après une victoire de la gauche en 2012 ?

Jean-Pierre Bel : Pour équilibrer les institutions et exercer sa fonction de contre-pouvoir, le Sénat doit être lui-même en harmonie entre la réalité politique des collectivités territoriales et leur représentation nationale parlementaire. Cette harmonie sera renforcée si la gauche arrive aux responsabilités en 2012. Pour la première fois depuis 1958, le Sénat sera un partenaire au processus de réformes et non un obstacle. 🇫🇷

Agenda

31 août

18 h 30 : **Secrétariat fédéral au siège de la Fédération à Quimper.**

4 septembre

Barbecue des sections brestoises.

8 septembre

20 h 00 : **formation des présidents, trésoriers et assesseurs aux Primaires, à Brest.**

9 septembre

Conseil fédéral.

11 septembre

Fête de la Rose à Moëlan-sur-mer, avec Martine Aubry.

22 septembre

20 h 00 : **formation des présidents, trésoriers et assesseurs aux Primaires, à Quimper.**

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428

N° 920 - Vendredi 26 août 2011

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

RGPP : l'heure au bilan !

L'UESR organise le jeudi 8 septembre à 18h30, salle polyvalente *Le Cheval blanc*, à Plourin-lès-Morlaix, une réunion publique intitulée « *Quelles conséquences aujourd'hui de la RGPP sur les services publics locaux ?* », animée par Jean-Luc Fichet, sénateur du Finistère. Ouvert à tous.

Permis de conduire

Jacqueline Olivet, au nom des conseillers municipaux socialistes de Landerneau, a présenté, juste avant l'été, un

vœu concernant les délais d'attente pour passer le permis de conduire.

« *De nombreux jeunes et des adultes "sans permis" landerneens nous ont interpellés sur les difficultés qu'ils rencontrent pour passer leur permis de conduire...* »

Les directeurs des cinq auto-écoles landerneennes ont signé un communiqué dans lequel, ils indiquent que le délai d'attente pour passer le permis peut aller jusqu'à trois-quatre mois, car le nombre d'inspecteurs est insuffisant.

Ce manque de moyens criant met en difficulté bon nombre de

nos concitoyens. (...)

Le conseil municipal de Landerneau demande que des inspecteurs soient recrutés dans les meilleurs délais pour éviter que la situation ne se détériore encore davantage.

Aujourd'hui le permis de conduire n'est plus un besoin mais une nécessité, c'est un sésame pour la liberté et l'emploi ».

La majorité UMP s'est abstenue, estimant que cette question ne relevait pas du conseil municipal. Cependant, le vœu a été adopté.

Annonces légales & judiciaires

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SARL GODEC

SARL au capital de 7 622 euros
Siège social : ZI du Vern
29400 LANDIVISIAU
RCS BREST 342 725 066

DISSOLUTION - LIQUIDATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable et ont nommé comme liquidateur Monsieur Yvon GODEC, demeurant à LAMPAUL GUIMILIAU (29400) Le Fozou, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé à LAMPAUL GUIMILIAU (29400) Le Fozou.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 30 juin 2011, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, Monsieur Yvon GODEC et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact@cabinetspeters.fr

EN DANSEUSE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18, rue Victor-Hugo
29200 BREST

Additif à l'annonce parue le 8 juillet 2011 :
Ladite cession a été enregistrée au SIE de Brest-Ponant, le 24 juin 2011, bordereau n°2011/796.

Pour avis, la Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à LA FEUILLÉE du 1^{er} août 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : SCI IMC.

Siège social : Dour Bihan Le Bourg - 29690 LA FEUILLÉE.

Objet social : L'achat de biens ou droits immobiliers construits ou à construire, la location d'immeubles.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Marcel CLERET, demeurant Dour Bihan Le Bourg - 29690 LA FEUILLÉE. Madame Isabelle GESBERT, épouse CLERET, demeurant Dour Bihan Le Bourg - 29690 LA FEUILLÉE.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

ALFA

SCI au capital de 57 930,63 euros
Siège social : 355, rue de l'Élorn
29200 BREST
389 539 685 RCS BREST

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires.

Monsieur Jacques BARRAINE demeurant à BREST (29200) 20, quai Commandant Malbert a été nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST (29200) 355, rue de l'Élorn, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation amiable et des comptes de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact@cabinetspeters.fr

ATELIER YANNIS LE QUINTREC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 243, rue Jean-Jaurès
29200 BREST
523 703 734 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 5 août 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ATELIER YANNIS LE QUINTREC a décidé de transférer le siège social du 243, rue Jean-Jaurès - 29200 BREST au 5, rue Lafayette - 35000 RENNES à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact@cabinetspeters.fr

LORENOVE

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 465, rue Juriën de la Gravière
29200 BREST
523 491 967 RCS BREST

L'Assemblée générale Extraordinaire réunie le 7 juillet 2011 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour même et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Laure PODER, demeurant 162, route Leur Ar March - 29470 PLOUGASTEL DAOULAS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.